

Fiche de poste
Conseiller pédagogique de circonscription
Référent Français – Valence EAC et LVE
USSEL HAUTE CORREZE

Personnel concerné

Enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF

Cadre

Circonscription Ussel Haute-Corrèze

Missions du poste

- Accompagnement des enseignants (stagiaires et titulaires) du territoire dans la prise en compte des attendus institutionnels et dans la mise en œuvre des programmes ;
- Conception et conduite d'actions de formation continue : animations pédagogiques, stages (de circonscription, départementaux et inter degrés) ;
- Participation aux groupes de travail départementaux ; notamment au développement de l'Education Artistique et Culturelle et des Langues Vivantes Etrangères et Régionales sur le territoire ;
- Conception et conduite de projets répondant au cahier des charges départemental et académique ; établissement, promotion de relations partenariales avec les collectivités territoriales et les associations complémentaires de l'école (DRAC, DAREIC) ;
- Articulation des actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département ;
- Contribution à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.

Compétences attendues

- Maîtriser les compétences de formateurs dans les différents cycles de l'école primaire
- Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique
- Actualiser régulièrement ses connaissances
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication, tout en sachant affirmer les choix institutionnels
- Maîtriser l'outil informatique pour un usage autonome et les plates-formes de formation

Conditions d'exercice

Le (La) conseiller (ère) pédagogique participera :

- Aux réunions de conseils de cycles, de maîtres, de conseil écoles- collège permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique, d'impulser une dynamique d'enseignement en présence ou en suppléance de l'IEN ;
- Aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
- Aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il aura été désigné pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'IEN ;
- Aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'équipe de circonscription et / ou de l'IEN.

Le conseiller pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage.